

*Amendement permettant l'application des dispositions
des deux derniers alinéas de l'article 99 du Règlement*

ART. 8

N° 161

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 novembre 2021

AMÉLIORER LA PROTECTION DES LANCEURS D'ALERTE - (N° 4663)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 161

présenté par
le Gouvernement

ARTICLE 8

À l'alinéa 10, substituer au mot :

« deuxième »

le mot :

« premier ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement apporte une coordination avec l'amendement n°154 du Gouvernement.